

HÔTEL DE VILLE

Service du Patrimoine et des Affaires Culturelles

N° tél. : 01.69.48.93.93

N/Réf. : NDA/FBT

DECISION N° 2010/53

OBJET : Contrat de cession du droit d'exploitation d'un concert « Hot Swing Orchestra » le samedi 15 mai 2010, conclu avec Bandj Hot Association.

Le Député-Maire de la Commune d'Yverres,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.2122-22,

VU la délibération du Conseil Municipal de la commune d'Yverres en date du 7 avril 2008 portant délégation au Maire pour traiter certaines affaires de gestion courante visées à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales et autorisant l'Adjoint au Maire appelé à remplacer le Maire en cas d'absence ou d'empêchement de celui-ci, à signer également les décisions prises en application de l'article susvisé, ainsi que les documents y afférents,

VU la délibération du Conseil Municipal du 16 octobre 2008, 25 juin 2009 et 17 décembre 2009 complétant la délégation de pouvoirs accordée au Maire respectivement en matière de droit de préemption, de passations de marchés publics et de souscription d'ouvertures de crédit de trésorerie,

CONSIDERANT que la Commune d'Yverres organise dans le cadre des animations musicales de la place piétonne un concert de musique jazz Nouvelle Orléans et swing « Hot Swing Orchestra », le samedi 15 mai 2010, de 18h à 19h,

DECIDE

DE signer un contrat de cession du droit d'exploitation du concert avec BANDJ'HOT Association, sise 9 rue des Bas-Follets, 91360 EPINAY-SUR-ORGE, représentée par Monsieur Philippe ORMANCEY, Président,

DIT que le prix de la prestation s'élève à 500 euros, non soumis à la TVA,

60, rue Charles de Gaulle
91335 YERRES Cedex

Tél. : 01 69 49 76 00

Fax : 01 69 48 63 98



